

## Désignation

**La société CONSEIL GESTION REORGANISATION (C.G.Ré)**, SAS au capital de 77.250 €, TVA FR2949213749, immatriculée au RCS de Rennes sous le n° 492 137 492, situé au 2, Rue du Chêne Morand à CESSON-SÉVIGNÉ (35510), est représentée par Monsieur Jean-Luc LOUIS en qualité de Président.

**C.G.Ré** met en place et dispense des formations sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat, sa déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 53 35 09449 35 auprès du préfet de région de Bretagne.

Elle est certifiée QUALIOPi au titre de la catégorie suivante : ACTIONS DE FORMATION.

Les conditions suivantes seront établies en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue.

## Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par C.G.Ré pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

## Dispositions financières

Pour chaque action de formation, la société s'engage à fournir une convention de formation au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

En contrepartie l'entreprise signataire s'acquittera des coûts suivants le tarif préalablement établi et validé ensemble (Tarifs en fonction des thématiques et des durées, tout frais inclus et soumis à de la TVA au taux en vigueur).

## Modalités de règlement

Le règlement de la totalité de l'action de formation sera à effectuer à réception de facture, de préférence par virement. Toute facture non réglée dans les délais donnera lieu à l'application d'intérêts de retard au taux de 3 fois l'intérêt légal. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire, et il sera dû une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Articles L 441-3, L 441-6 et L 443-1 du code du commerce).

## **Report / annulation d'une formation par C.G.Ré**

En cas d'annulation ou de report des formations planifiées suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société devra en informer le Client avec un préavis raisonnable. Ce dernier sera informé par mail.

La société C.G.Ré ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients, et aucune indemnités ne sera due.

## **Report / annulation d'une formation par le client**

La demande de report d'une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande par mail dans un délai de 30 jours avant la date de la formation.

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail.

En cas de dédit:

- 30 jours ou moins de 30 jours avant le jour de formation : annulation sans frais
- 30 jours avant le jour de formation : facturation de 30% des frais pédagogiques
- 15 jours avant le jour de formation : facturation de 50% des frais pédagogiques
- 7 jours avant le jour de formation : facturation de 100% des frais pédagogiques

## **Remplacement d'un participant**

Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, le Client a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire.

## **Refus de former**

Dans le cas où un Contrat serait conclu entre le Client et C.G.Ré sans avoir procédé au paiement de la (des) formation(s) précédente(s), C.G.Ré pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer le Contrat et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

### **Règlement par un opérateur de Compétences**

Si le client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et s'assurer de la bonne fin de cette demande.

Il est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription., et devra s'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

Si C.G.Ré n'a pas reçu la prise en charge de l'Opérateur de Compétences au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement.

En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, ou paiement partiel pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

### **Obligations et Responsabilité de C.G.Ré**

C.G.Ré s'engage à fournir la formation avec diligence et soins raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, C.G.Ré n'est tenue qu'à une obligation de moyens.

En conséquence, C.G.Ré sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale de C.G.Ré, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

### **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont fournis qu'à titre indicatif.

### **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée.

Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents.

## Informatique et libertés

Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et le « Règlement général sur la protection des données – RGPD » du 23 mai 2018, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

## Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et C.G.Ré à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable.

A défaut, le Tribunal de Rennes sera seul compétent pour régler le litige, sous réserve de la compétence exclusive d'une juridiction administrative.

Pour la société C.G.Ré  
Jean- Luc LOUIS, Président



Conseil Gestion Réorganisation  
SAS au capital de 77.250 €  
2 Rue du Chêne Morand – 35510 CESSON SEVIGNE  
Tél : 02 23 30 07 82 – Mail : contact@cgre.fr  
RCS Rennes : 492 137 492